

connaître leur droit d'exprimer leurs opinions par leurs bulletins de votation. Or, la reconnaissance de ce droit implique le droit de représentation. Quelques-uns peuvent croire que ce droit est simplement théorique; mais il n'en est pas ainsi dans quelques-unes des législatures du Nord-Ouest. En effet, l'on me dit que les législatures de l'Alberta et de la Saskatchewan ont déjà deux femmes parmi leurs membres.

L'honorable M. DENNIS: Ainsi que dans la Colombie-Anglaise.

L'honorable M. DANDURAND: Une femme seulement a été élue membre de cette dernière législature. J'ai vu, puis-je ajouter, siéger dans la législature de la Norvège, une femme élue par l'un des quartiers de Christiana, capitale de ce royaume.

D'autres mesures importantes sont annoncées dans le discours du trône, et elles me paraissent très intéressantes. Le Gouvernement nous promet de donner son attention aux grandes routes rurales. Il doit aussi s'intéresser au sort des soldats qui nous reviennent du front, et je souhaite, comme l'a fait l'honorable sénateur qui m'a précédé, que ces soldats soient traités généreusement. Le Gouvernement nous promet aussi de s'occuper de l'hygiène, ou de la salubrité publique. Il s'agira d'étudier les conditions dans lesquelles les maisons doivent être tenues et d'améliorer ces conditions.

Une législation sur la tempérance nous sera aussi soumise. Je dis "législation sur la tempérance." Dans le discours du trône, si je ne me trompe, c'est le mot "prohibition" qui est employé. J'ai déjà eu l'occasion dans le Sénat de déclarer que je ne suis pas en faveur de la prohibition absolue.

Je suis seulement en faveur d'une loi de tempérance; mais, tout en n'exprimant présentement que ma propre opinion, je dois dire que je me propose de m'opposer très énergiquement à la prohibition des vins français et à la prohibition de la bière. J'espère que nous serons tous capables d'exprimer librement notre avis sur ce sujet, et que, s'il est prouvé que les vins de France ne sont pas nuisibles, ou que l'usage de la bière n'est pas dangereux, nous accorderons au peuple du Canada la liberté d'user de ces liqueurs. Je n'ai jamais compris que l'usage de la bière et du vin aient été nuisible aux nations. Je suis prêt à me joindre à ceux qui demandent la prohibition de l'alcool, parce que j'ai vu, moi-même, jusqu'à quel point l'usage de l'alcool est nuisible à la société; mais s'il s'agit de

liqueurs que l'on n'a pas encore considérées comme dangereuses, je fais pour elles une distinction, et je réclame le droit qu'ont les particuliers d'en user comme bon leur semble, puisque l'usage de ces liqueurs ne nuit aucunement à la société. J'attirerai l'attention de mon honorable ami, le ministre dirigeant sur le fait que notre confédération est constituée d'après un pacte unissant les provinces qui la composent; mais lorsque ces provinces se sont ainsi unies et lorsqu'elles ont conféré au Gouvernement central un certain nombre de droits et privilèges pour l'investir de toute l'autorité dont il avait besoin pour pourvoir au bien-être général de la confédération, elles n'ont pas eu l'intention de conférer au Parlement fédéral le droit d'adopter des lois empiétant sur les habitudes domestiques de la population. En fait, si vous lisez l'acte de la Confédération, vous constaterez que tout ce qui relève des habitudes de la population a été laissé à la juridiction des provinces. Selon moi, ce serait empiéter sur les droits provinciaux; ce serait violer l'esprit de la constitution que de permettre à une section du Canada d'imposer ses coutumes et ses habitudes à une autre section.

Le discours du trône nous dit aussi, comme l'ont fait tous les autres discours du trône, que l'exposé financier pour le dernier exercice nous sera soumis, ainsi que les prévisions budgétaires pour le prochain exercice. Vu que la présente session durera plusieurs mois, je souhaite que l'on ait temps de nous fournir un exposé complet de la manière dont le ministère des finances a administré les millions et les centaines de millions qu'il a eus en mains durant les quatre dernières années. Il est temps, je crois, qu'un exposé clair et complet de notre situation financière nous soit soumis. Nous allons nous trouver engagés dans d'immenses dépenses. Avant de faire ces dépenses ne devons-nous pas être exactement renseignés sur leur nature, ou sur la question de savoir où nous en sommes? Ne doit-on pas nous faire connaître quelles sont nos obligations—ce que nous devons en Angleterre pour le maintien de notre armée et quel est le montant total de notre dette? Avant d'adopter un vaste programme de dépenses, nous devrions savoir quelle est la dette totale déjà contractée par nous afin que nous puissions voir s'il nous est possible de l'accroître davantage. Chacun se demande dans le pays comment nous pourrions supporter les charges annuelles qui vont peser sur nous. Dépenser est chose facile lorsque la caisse publique se remplit aisément. Nous pouvons contracter